

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2021-2022

2021-2022	MW
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	39 240
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 739
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,53%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	5 537
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	5 532
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	303
▪ Contrats d'éolien	1 486
▪ Contrats de petites hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible	856
▪ Interventions en gestion de la demande en puissance	785
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
▪ Achats de puissance de CT	650
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévission des besoins de novembre 2021.